



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF AUX
PRESTATIONS FUNERAIRES DANS LE
CIMETIERES DE VINCENNES PASSE AVEC LA
SOCIETE REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON
SCHMIT PREVOT.**

**DÉCISION N° AU-19-012
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5eme adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP le 9 octobre 2018 relatif au lancement d'un accord-cadre relatif aux prestations funéraires dans les cimetières de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON SCHMIT PREVOT, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON SCHMIT PREVOT, sise 19 rue Galilée - 93100 MONTREUIL et représentée par monsieur Philippe CAILLAREC, président, l'accord-cadre relatifs aux prestations funéraires dans les cimetières de Vincennes ;

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification. Il est reconductible tacitement 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est 53 333.33 € HT (64 000 € TTC). Les prix du marché sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-lmc1H5921H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-Imc1H5921H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019